

Commission des finances  
1530 Payerne

Au Conseil communal  
de et à  
1530 Payerne

Payerne, le 26 novembre 2018

<p>Rapport de la commission des finances sur le préavis n°13/2018 Nouveau concept sécuritaire de la Ville de Payerne</p>
--

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'art. 53 al. 4 let. h du règlement du Conseil communal, la commission des finances (CoFin) vous fait part de son avis sur le préavis cité en titre, adopté par la Municipalité le 12.09.2018

Pour l'étude de ce préavis, la CoFin s'est réunie à 3 reprises. Une liste de question a été établie. Nous remercions M. le Conseiller municipal Eric Küng d'y avoir répondu. Nous remercions également Mme la Syndique Christelle Luisier, M. le Conseil Municipal Eric Küng ainsi que MM. Dino Bellometti et Stéphane Savary de nous avoir présenté ce préavis en date du 19 novembre 2018.

### **Préambule**

La Municipalité de Payerne a pour objectif d'augmenter la qualité de vie. D'un point de vue théorique, la qualité de vie est une perception qu'a un individu et qui se définit selon plusieurs dimensions comme, par exemple, la santé physique, l'état psychologique, les relations sociales ou la relation avec son environnement. Le sentiment d'insécurité est une composante de la qualité de vie. Le préavis Municipal propose quelques mesures supposées réduire le sentiment d'insécurité et, dès lors, améliorer la qualité de vie.

### **Analyse**

#### *Sentiment d'insécurité*

Le sentiment d'insécurité est un sentiment subjectif dépendant des personnes. Il peut être impacté par plusieurs facteurs externes comme la perception de la qualité des services publics, les incivilités, la victimisation ou la qualité de l'environnement construit. Le sentiment d'insécurité peut être mesuré, notamment par des sondages auprès de la population. La CoFin constate que la Municipalité n'est pas en mesure de quantifier le sentiment d'insécurité et se contente de faire part de retours de la population. La CoFin regrette qu'une approche plus scientifique ne soit pas mise en place d'autant plus que cette problématique a déjà fait l'objet de plusieurs préavis ces dernières années.

### Statistiques de la criminalité

Les statistiques de la criminalité disponibles permettent de connaître les infractions au code pénal (atteintes au patrimoine, à la liberté, à la vie et l'intégrité physique et à l'intégrité sexuelle), à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers.

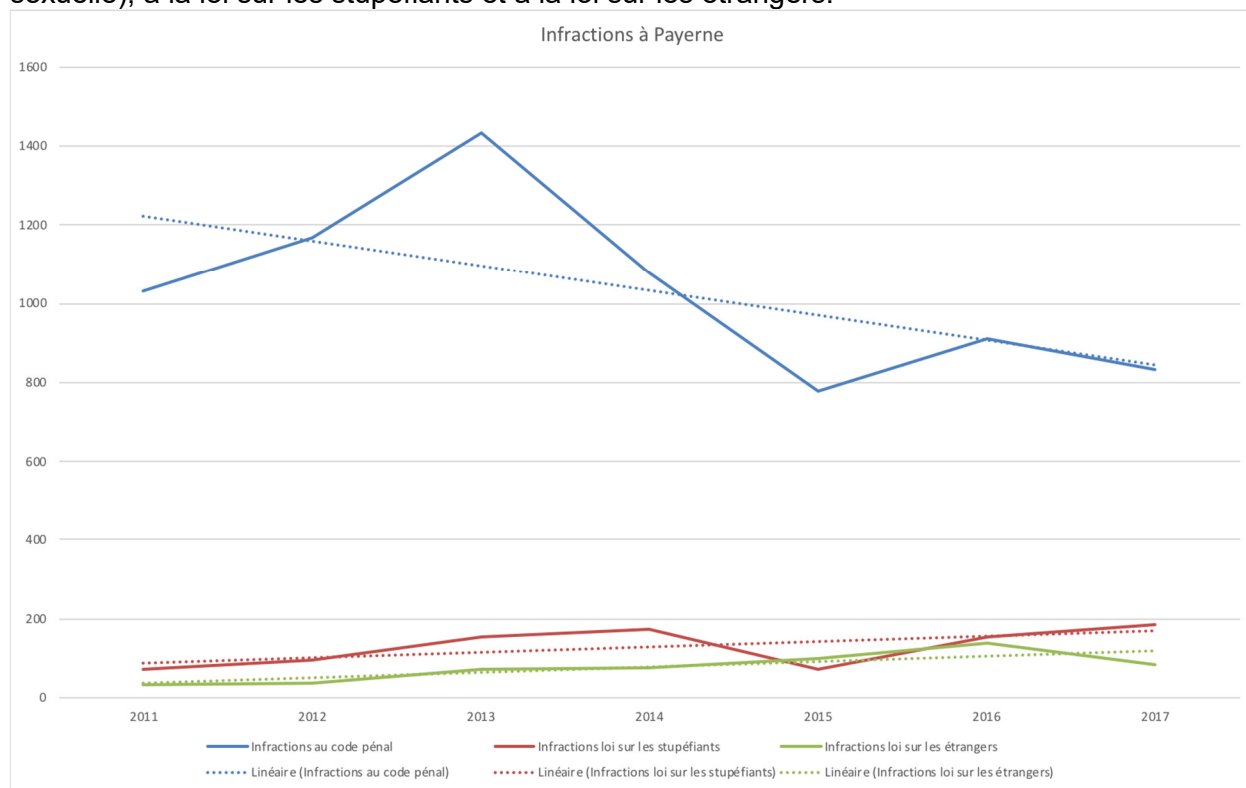


Figure 1: Nombre d'infractions à Payerne entre 2011 et 2017

La figure 1 montre que les infractions au code pénal sont en forte diminution, alors que les infractions à la loi sur les stupéfiants et la loi sur les étrangers sont en augmentation. La tendance à la baisse au niveau des infractions au code pénal est une tendance qui s'observe également au niveau du canton. Par contre, les autres infractions sont stables au niveau du canton, ce qui n'est pas le cas à Payerne.

Bien que l'idée soit tentante, la CoFin se refuse à faire une corrélation directe entre la criminalité et le sentiment d'insécurité. En effet l'aspect multidimensionnel de ce dernier ne permet pas de faire facilement ce raccourci. Il est toutefois réjouissant de constater que la criminalité est globalement en baisse à Payerne.

Il est précisé ici que les caméras de surveillance ne peuvent être utilisées pour contrôler les incivilités et doivent toujours être liées à des infractions d'ordre pénal.

### Rapport coût-efficacité

Le présent préavis augmente les coûts de fonctionnement à hauteur de CHF 240'000.00 Le seul lien direct, fait par la Municipalité, entre les mesures proposées et le sentiment d'insécurité est la présence accrue dans les rues. Les données mises à disposition ne permettent pas d'évaluer ou d'estimer l'efficacité de ces mesures. Et il est permis de douter que les tâches dévolues aux ASP puissent avoir, par exemple, un effet sur la criminalité. Toutefois, plusieurs communes ont mis en place des mesures équivalentes et ont pu mesurer une amélioration du sentiment de sécurité (voir notamment la 5e édition du diagnostic local de sécurité de Genève). Outre la question de l'insécurité, les ressources supplémentaires ont pour but d'être plus actives à propos des problématiques liées à la police du commerce ou du littering.

Le préavis Municipal est peu clair en ce qui concerne les amendes. Il ne faut en effet pas s'attendre à ce que les postes supplémentaires soient financés par les amendes.

L'évaluation du rapport coût-efficacité ne pourra se faire qu'à posteriori.

### **Conclusion**

L'amélioration du sentiment de sécurité, et par extension de la qualité de vie, est une tâche complexe qui s'inscrit dans la durée. La CoFin soutient cet effort tout en regrettant le manque d'approche méthodologique. Elle constate que ce préavis ne contribue pas à l'équilibre du Budget 2019. Si les comptes correspondent au budget, cela nécessitera de réaliser des économies ou d'avoir des revenus supplémentaires.

La CoFin émet le vœu que la Municipalité mette en place un observatoire de la sécurité locale (à l'image de ce qui se fait à Yverdon-les-Bains) pour évaluer l'impact des mesures prises sur la durée et de rapporter les résultats des mesures tous les 3 ans au Conseil Communal.

Au vu de ce qui précède, à une courte majorité de ses membres, la commission des finances vous propose en conclusion de voter les résolutions suivantes :

### **Le Conseil communal de Payerne**

**vu** le préavis n°13/2018 de la Municipalité du 12.09.2018;

**ouï** le rapport de la Commission des Finances ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

### **d é c i d e**

**Article 1 :** d'adopter le nouveau concept sécuritaire de la Ville de Payerne tel que décrit dans le présent préavis ;

**Article 2 :** d'accepter que la Municipalité insère à son budget de fonctionnement, dès l'année 2019, un montant supplémentaire de Fr. 240'000.— afin d'assurer les charges de 2 ETP supplémentaires au secteur de la Sécurité publique ainsi que la mise en place d'un groupe de médiateurs urbains.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Pour la commission des finances :

Christian Gauthier – Président



Francis Collaud



Sébastien Pedrolì



Sylvain Quillet



Michael Marguet



Cédric Moullet - Rapporteur



Elbasan Krasniqi

